

Séance du 2 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le deux septembre à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAUVAGNON, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur PEYROULET Bernard, Maire

Présents : Mmes et MM ALLANOT, BAREILLE, BERGE, CAMPOS, CAPDEVILLE, CAYRON, CHAPOTHIN, DOUARD, GELIZE, HUSTET, LACROIX, LAFFAILLE, LALANNE, LANDRIEU, LAPLACE-NOBLE, MALABAT, PEYROULET, REIMANN, SENTAURENS, TADDEI, VIRLOGEUX

Absent ayant donné procuration :****

Absent excusé : M. CUYALA-PROVENCE, M. LENOIR

Secrétaire de séance : M. CAYRON.

**Objet : Demande de subvention
pour création d'un nouveau dojo**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le projet reconfiguration des abords de la salle des sports et plus précisément la construction d'un nouveau dojo.

Il propose le plan de financement Hors Taxes suivant :

DEPENSES

* Honoraires - Études	68 000 €
* Construction d'un Dojo + équipement dojo	837 454 €
* Équipement dojo	17 859 €
TOTAL	923 313 €

RECETTES

*Fonds propres.....	210 192 €
*DETR (24.47%)	225 935 €
*Terre de Jeux 2024	276 994 €
* Emprunt Commune.....	210 192 €
TOTAL	923 313 €

Oui l'exposé de M. le maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **APPROUVE** le plan de financement,
- **AUTORISE** M. le maire à engager les demandes de subventions auprès des services concernés.

Ainsi délibéré les jour mois et an que dessus.

Pour copie conforme certifié exact.

Le Maire,



Bernard PEYROULET

NOMBRE DE MEMBRES		
Exercice	Présents	Votants
23	21	21

CONVOCACTION	
Date :	29/08/2022
Affichage :	29 /08 /2022

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le :

Publication le :

N° 2022-70D